

Nous vous avons présenté, il y a quelques semaines, la première étape d'une démarche de développement durable, qui consistait à réaliser un [diagnostic organisationnel](#) de votre entreprise. En complétant cette étape, vous avez été en mesure de produire un premier état des lieux de la maturité de votre entreprise en matière de développement durable, en analysant votre performance économique, sociale et environnementale. Cette semaine, nous vous présentons la deuxième étape d'une série de sept, soit le dialogue avec ses parties prenantes.

ÉTAPE 2 DIALOGUE AVEC SES PARTIES PRENANTES

BUT: La deuxième étape d'une démarche de développement durable consiste à établir un dialogue avec vos parties prenantes. Ces dernières représentent les personnes physiques ou morales sur lesquelles les activités, les produits et/ou services de votre l'entreprise peuvent avoir un impact significatif, ou encore, celles étant susceptibles d'influencer, positivement ou négativement, les activités et le développement de l'entreprise. Engager un dialogue avec vos parties prenantes internes (ex. vos employés) ou externes (ex. vos fournisseurs, vos partenaires d'affaires, vos clients, etc.) permet de prendre en compte leurs intérêts et ainsi obtenir différentes perspectives des forces et faiblesses de votre entreprise. Constituant une source nouvelle d'information et d'idées, le dialogue vous permet aussi de comparer et de valider les perceptions soulevées lors de la première étape, et ainsi de bonifier l'exercice de diagnostic organisationnel. Cette approche, empreinte d'ouverture et de transparence, permet également de sensibiliser et de mobiliser vos parties prenantes en leur partageant vos engagements et votre vision du développement durable de l'entreprise.

COMMENT : Afin de débiter cette étape, vous devez premièrement identifier les parties prenantes à consulter. Le recensement des parties prenantes à consulter doit :



Ne cherchez pas à obtenir un échantillon représentatif au sens statistique. Cherchez plutôt à cartographier vos principales parties prenantes en précisant leur niveau d'influence respectif.

OUTILS : Une fois l'identification réalisée, vous pouvez maintenant consulter vos principales parties prenantes. Pour ce faire, les gestionnaires d'entreprises ont le plus souvent recouru à l'utilisation d'un questionnaire. Il existe quatre façons de diffuser les questionnaires, soit en ligne (sondage), au téléphone, en groupe ou de manière individuelle (entrevue). Ceci dit, il n'existe toutefois aucune méthode universelle de consultation des parties prenantes. L'important, c'est d'y aller à votre rythme et selon la manière qui vous convient le plus.

TÉMOIGNAGE D'UNE ENTREPRISE : Voici le témoignage d'une gestionnaire d'entreprise engagée en développement durable, ayant participé à la première cohorte de PME durable 02.

**L'ENTREPRISE AMORCE UN DIALOGUE AVEC SES PARTIES PRENANTES (EMPLOYÉS,
PARTENAIRES D'AFFAIRES, CLIENTS, ETC.)**

ÉTAPE 2



ISABELLE BOUCHER
CO-PROPRIÉTAIRE DE PÉPINIÈRE BOUCHER

« En partant du concept que les employés deviennent les porte-paroles de l'entreprise, nous avons débuté cette étape en nous posant la question suivante : est-ce que notre démarche de développement durable fait du sens pour l'entreprise et pour les employés ? Il était essentiel pour nous d'échanger avec nos employés afin de créer les conditions qui leurs seront favorables face aux changements éventuels. Nous avons aussi discuté avec nos fournisseurs au sujet des visées de notre démarche, tout en étant patients et en leur laissant le temps de s'adapter » .

VERS LA PROCHAINE ÉTAPE : Au courant des prochains mois, cinq autres articles décrivant les étapes subséquentes d'une démarche de développement durable vous seront présentés. Restez à l'affût!

[Inscrivez-vous dès maintenant](#) à la 3^e cohorte de formation-coaching PME Durable 02 afin de débiter une démarche structurée de développement durable au sein de votre entreprise.

Article publié le 5 octobre 2017